



Gros REBUTS

Avec l'arrivée du printemps vient la collecte des encombrants (gros rebuts), déchets qui ne peuvent être jetés aux ordures ménagères.

DÉCHETS qui sont ACCEPTÉS :

- Meubles
- Poêle, laveuse, sècheuse, réservoir à eau
- Matelas
- Branches d'arbres attachées en ballots (30 livres maximum) et d'une longueur maximum d'un (1) mètre

DÉCHETS qui sont REFUSÉS :

- Pneus de toutes sortes (l'Écocentre les accepte)
- Matières dangereuses (peinture, huile, etc. l'Écocentre les accepte)
- Vieilles huiles
- Appareils contenant des hydrocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.)
- Poids non réglementaire (plus de 50 livres ou 22 gallons)
- Matériaux et débris de construction (incluant les portes et fenêtres)
- Carcasses de véhicules motorisés
- Gallons de peinture, qu'ils soient secs ou non
- Néon
- les contenants ou sacs d'apparence suspecte susceptibles de contenir des objets tranchants tels qu'éclats de verre ou de bois, tige métallique, etc.

Maintenant **INTERDIT** (en vigueur depuis le 1^{er} juin 2019)

Tous les **APPAREILS ÉLECTRONIQUES** et **INFORMATIQUES** ne sont plus acceptés lors des collectes d'encombrants.

Pour vous en départir, consultez :

- <https://geretapoubelle.ca/>
- <https://lesserpuariens.com/>

